



# DOSSIER

à destination  
des promoteurs et organisateurs d'une  
« **OPERATION SMASHY** »



# EN QUOI CONSISTE UNE « OPERATION SMASHY »

Une « Opération SMASHY » est une action d'initiation et de découverte du Volley-Ball.

Elle s'adresse aux enfants âgés de 8 à 12 ans qui peuvent être dans les structures suivantes :

- ECOLE ELEMENTAIRES (CM1, CM2)
- ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS
- ECOLE DE VOLLEY-BALL
- CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Une « Opération SMASHY » est un cycle de 8 séances minimum consécutives qui permet à l'enfant de se familiariser avec l'activité.

Elle donne à l'éducateur, même non spécialisé, les outils de la découverte.

# SOMMAIRE



- **Connaissance du milieu scolaire**
  - pour s'y retrouver dans l'EPS à l'école primaire
  - l'organisation de l'enseignement primaire
  
- **Démarches pour intervenir dans une école primaire**
  
- **Rappel des textes régissant les intervenants extérieurs**
  
- **Annexes**
  - fonctionnement de la licence Smashy
  - procédure de demande de matériel Smashy
  - procédure de renouvellement de matériel Smashy
  - lettre type à l'Inspecteur de l'Éducation Nationale
  - fiche « Bilan-Besoins 2011-2012 »
  - fiche « Projet 2011-2012 »
  - fiche « Instituteur 2011-2012 »
  - fiche « Renouvellement de matériel 2011-2012 »

# CONNAISSANCE DU MILIEU SCOLAIRE



Pour s'y retrouver dans  
l'éducation physique et sportive  
à l'école primaire



VOIE HIERARCHIQUE	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	SECTEURS GEOGRAPHIQUES	VOLLEY-BALL
MINISTRE	Ministère de l'Éducation Nationale	France	FEDERATION
RECTEUR	Académie	Région	LIGUE
INSPECTEUR D'ACADEMIE (IA)	Département	Département	COMITE DEPARTEMENTAL
INSPECTEUR DE L'ÉDUCATION NATIONALE (IEN)	<b>Circonscription</b> : groupement de plusieurs écoles sur un secteur géographique particulier <i>(plusieurs circonscriptions sur une ville importante, une circonscription peut correspondre à une ville, une circonscription peut couvrir plusieurs villes)</i>	Commune	CLUB

# CONNAISSANCE DU MILIEU SCOLAIRE

L'organisation de l'enseignement primaire



## L'INSPECTEUR D'ACADEMIE (I. A.)

Directeurs des services départementaux de l'Education Nationale (*primaire et secondaire*), il fait appliquer dans son département la politique décidée nationalement. Un I.E.N. est nommé pour le *secondaire* en ce qui concerne plus spécifiquement le *primaire*

## L'INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE

Il représente l'I.A. dans une circonscription primaire, exerce un fonction d'inspection et de formation des instituteurs et des professeurs des écoles. Les projets EPS des écoles leur sont soumis via les CPAIEN-EPS, notamment les demandes d'agrément d'intervenants extérieurs.

## LES CONSEILLERS PEDAGOGIQUES auprès de l'Inspecteur de l'Education Nationale en EPS (CPAIEN-EPS)

Ils aident sur le terrain les instituteurs et les professeurs des écoles et les incitent à appliquer le plan EPS Départemental

## LES CONSEILLERS PEDAGOGIQUES DEPARTEMENTAUX

Ils ont une fonction de Conseillers Techniques de l'I.A. A ce titre, ils élaborent le Plan Départemental EPS aidés des CPAIEN-EPS. Ils contribuent à la formation continue des CPAIEN-EPS et des enseignants en poste. Ils peuvent prendre une part active à l'U.S.E.P.

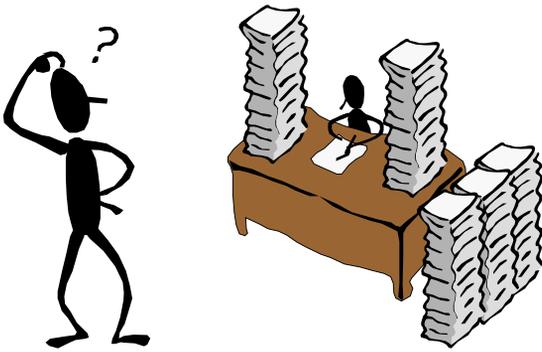
## LES INSTITUTEURS ET PROFESSEURS DES ECOLES

Ils élaborent un projet de classe s'insérant dans le projet école. Ils peuvent s'adjoindre des intervenants extérieurs diplômés. Sur la base du volontariat, ils peuvent affilier leur classe à l'U.S.E.P. et participer à tout ou partie de ses activités.

## U.S.E.P.

Union sportive de l'enseignement primaire, elle organise le sport scolaire et aide les instituteurs volontaires à participer aux activités inscrites à son programme annuel. L'IA siège de droit à son comité directeur.

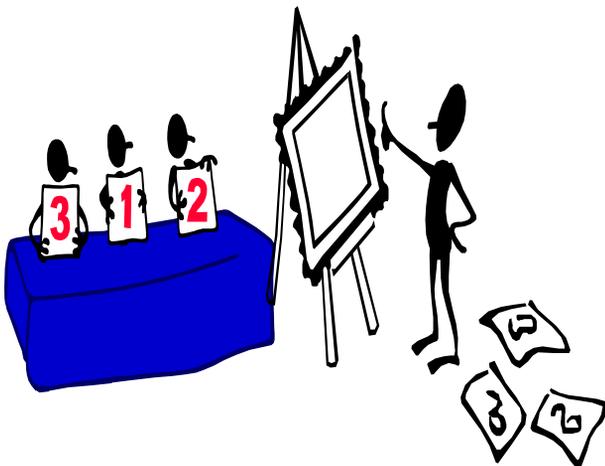
# DEMARCHES POUR INTERVENIR DANS UNE ECOLE PRIMAIRE



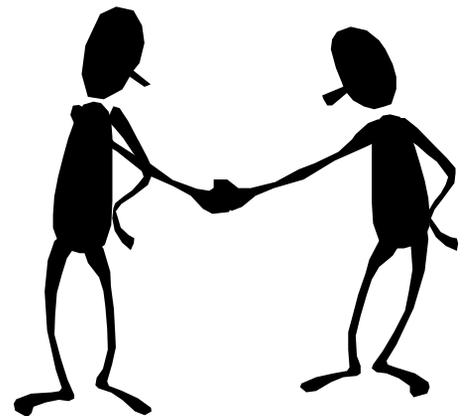
❶ L'intervenant, après avoir réfléchi à l'ensemble des éléments qui le constitue, élabore le projet d'intervention ...



❷ ... puis il écrit à l'IEN de la circonscription pour l'informer de son intention de prendre contact avec le CPAIEN-EPS, les directeurs d'école et les instituteurs pour leur proposer l'Opération Smashy.



❸ Rendez-vous pris, il expose à ses différents interlocuteurs son projet d'intervention. Il modifie au besoin certains éléments.



❹ Tout le monde est d'accord, le CPAIEN-EPS établit une fiche école en direction de l'IA pour obtenir l'agrément. Il programme alors avec l'intervenant le démarrage des actions.

# DEMARCHES A ENTREPRENDRE POUR INTERVENIR DANS UNE ECOLE



L'intervenant sportif doit être détenteur au minimum d'un ...  
« BREVET D'ETAT D'EDUCATEUR SPORTIF 1er DEGRE »

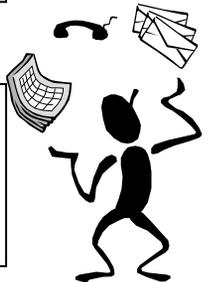
## 🕒 AU PREALABLE ...

### • Il élabore son projet pédagogique

- objectifs et pertinence
- organisation (durée, fréquence, classes, enfants, formation des instituteurs)
- matériels nécessaires (utilisés, fournis)
- coût
- fonctionnement de la licence smashy



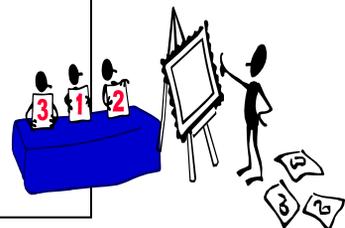
• Il contacte par courrier l'Inspecteur de l'Education Nationale (IEN) de la circonscription dans laquelle l'Opération Smashy est projetée. (*lettre type à Madame ou Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale ci-jointe*).



## 🕒 APRES UNE SEMAINE ...

### • Il propose l'Opération Smashy,

- au conseiller pédagogique auprès de l'Inspecteur de l'Education Nationale (CPAIEN-EPS)
- au directeur de l'école visée
- aux instituteurs de l'école visée



Il expose à chacun l'ensemble du projet d'intervention. Il modifie au besoin les éléments qui ne conviendraient pas.

**Tous doivent approuver l'ensemble du projet pour la réussite de celui-ci!**

# RAPPEL DES TEXTES RÉGISSANT LES INTERVENANTS EXTÉRIEURS



**«Ces activités s'intègrent nécessairement au projet pédagogique de la classe qui est lui-même la traduction des objectifs du projet d'école»  
( Circulaire n°92-196 du 03/07/1992, BO n°29 du 16/07/1992)**

**«L'intervenant extérieur apporte un éclairage technique ou une autre forme d'approche qui enrichit l'enseignement et conforte les apprentissages conduits par l'enseignant de la classe. Il ne se substitue pas à lui.»  
(Circulaire n°92-196 du 03/07/1992, BO n°29 du 16/07/1992)**

**«La participation d'intervenants extérieurs au cours des activités scolaires ne modifie pas les conditions de mise en jeu de la responsabilité des enseignants.»  
(Circulaire n°92-196 du 03/07/1992, BO n°29 du 16/07/1992)**

*\* Il existe des textes particuliers régissant les intervenants extérieurs dans les établissements scolaires des Yvelines.*

# LES ANNEXES

- **Fonctionnement de La licence (pass) Événementielle**

- **Matériel fédéral mis à disposition.**

**Les affiches, auto collants et diplôme sont à demander à la FFVB;**

- **Lettre type à Madame ou Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale**

# La licence Pass Événementielle

Tout enfant participant à une opération Smashy recevra :

-Un diplôme, un autocollant:



Toute demande de matérielle devra être justifiée par les documents mis à votre disposition. Toute demande non accompagnée des justificatifs ne sera pas prise en compte. (possibilité de faire la demande par mail)

-Un courrier de la FFVB par Email ou par imprimé papier faisant office de licence événementielle.

La **licence événementielle**, reçue à la fin d'une opération Smashy, permettra à l'enfant de s'inscrire dans une structure fédérale (Ecole de Volley) de son choix à un prix réduit par l'absence de part fédérale sur cette dernière.

**Cette opération doit inciter** les jeunes à venir s'inscrire dans l'école de Volley-ball du club voisin.

La Licence événementielle se saisit **directement en ligne** sur le site fédéral après avoir recueilli sur le **bordereau de « licence » événementielle** (disponible sur le site FFVB) les noms, prénoms, dates de naissance, adresses postales (code postal à venir) , et l'adresse Email.

A cette adresse email, sera envoyé le **courrier de la fédération** validant la « licence » événementielle. En cas de souci pour obtenir les informations et autorisations nécessaires, il est possible de distribuer des bordereaux individuels à faire remplir par les parents.

**Une fois la « licence » saisie**, le jeune devra se présenter au club de son choix avec la copie du mail. Ce courrier est valable 1 an à partir de la date de saisie de la « licence » événementielle.



Madame/Monsieur

BEES 1er degré de volley-ball

à Madame/Monsieur l'Inspecteur de  
l'Education Nationale

à                    le   /   /

**OBJET** : Etude de la possibilité de mise en place d'une «OPERATION VOLLEY-BALL SMASHY» dans votre circonscription.

Madame/Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale,

Dans le cadre de «l'opération Smashy» développée par la Fédération Française de Volley-Ball (*qui fait l'objet d'une convention entre l'USEP, l'UFOLEP et la FFVB*), nous étudions la possibilité d'insérer cette action dans le projet EPS de certaines de vos écoles.

Cette opération a pour objectif de faire découvrir le volley-ball aux enfants de **CM1 et CM2** mais aussi de développer les compétences en volley-ball des instituteurs des classes concernées.

Dans cette perspective, nous souhaiterions prendre contact avec votre CPAIEN- EPS pour étudier les modalités les plus appropriées à notre intervention.

En espérant que vous voudrez bien examiner cette requête avec bienveillance, je vous prie de d'agréer Madame/Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale mes salutations respectueuses.





**Fédération Française de Volley-Ball**

**Secteur Développement**

17 rue Georges Clémenceau  
94607 CHOISY LE ROI Cédex

*Tél. : 01 58 42 22 24 - Fax : 01 58 42 22 32*

[www.ffvb.org](http://www.ffvb.org)

